



## Demande d'assistance juridique

-----  
Par Harry

Bonjour! Je suis actuellement confronté à un problème de vice cachée car lors de l'achat de la voiture le vendeur m'a confirmé que le moteur de sa voiture n'a pas de soucis malheureusement au bout de deux semaines ce dernier est tombé en panne mais l'attestation de vente que j'ai signé porte une mention "la voiture est vendue à son état, qu'après la vente conclus entre les deux parties consentement, aucune revendication ne sera admise". Cette situation est pour moi source de préoccupations, et je me trouve dans l'incapacité de la résoudre seul.

-----  
Par chaber

bonjour

S'agit-il d'un achat entre particuliers?

Si oui il vous faut prouver le vice caché par une expertise judiciaire et contradictoire.

Voyez avec votre protection juridique si elle est prévue dans votre contrat d'assurance